



Démarches en ligne

- Opération Tranquillité Vacances :
www.monsenbaroeul.fr/policemunicipale
- Signalement escroquerie sur internet :
www.internet-signalement.gouv.fr
- Pré-plainte en ligne (contre X) :
www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



“ Lors de vos déplacements, à la maison... vigilance et prudence ! ”

La protection à Mons en Barœul

La Ville de Mons en Barœul est dotée d'un service de Police Municipale (14 agents) ouvert toute la semaine, d'un système de vidéo-protection réparti sur l'ensemble du territoire communal et d'un poste de Police Nationale ouvert le lundi et le jeudi matin (pour la réception des plaintes).



Numéros utiles

- Police Municipale : **03 20 33 09 22**
(du lundi au samedi de 8h à 22h* - dimanche de 10h à 14h)
*23h du 1^{er} juin au 31 août
- Police Nationale : **17**
- Pompier : **18**
- SAMU : **15**
- Numéro d'appel urgence : **112**
- Numéro d'appel d'urgence : **114**
(pour les sourds et malentendants)
- Carte de crédit perdue/volée : **0 892 705 705**
- Opposition chéquier : **0 811 020 217**
- Téléphone portable perdu/volé :
contactez votre opérateur
- Info escroqueries : **0 811 020 217**
- Mairie de Mons en Barœul : **03 20 61 78 90**

“ Ils ont besoin de vos signalements pour intervenir. ”



ma sécurité au quotidien

- adoptez les bons réflexes pour un quotidien en toute sérénité !



Dans l'espace public

- **Portez toujours** votre sac côté façade, afin d'éviter le vol à l'arraché (scooter)
- **Gardez peu** d'argent sur vous
- **Ne laissez pas** vos effets de valeurs apparents (bijoux, téléphone...)
- **Restez vigilant** lors des mouvements de foule (propice aux pick- pocket)
- Lors de paiement par carte bancaire, **dissimulez** vos identifiants et codes (carte bleue, code pin...)



Chez vous

- **Equipez** votre porte d'un œilleton / viseur optique ou d'une chaînette
- **Vérifiez** l'identité des personnes qui se présentent à votre porte, carte professionnelle ou appel à la société (y compris le commissariat s'il s'agit de policier)
- **Demandez** un devis et surtout **ne signez pas** de contrat dans le cadre de démarchage
- **Ne laissez pas** vos clés, notamment de voiture, à proximité de la porte d'entrée ou d'une baie vitrée
- En cas de problèmes, démarchage abusif ou agressif : **alertez** immédiatement les services de police
- Sur internet, **protégez** votre ordinateur (logiciel antivirus) et **soyez vigilant** aux fausses annonces !



Lors de vos absences

- **Protégez** vos biens en consolidant les accès à votre domicile (porte, porte fenêtre, cheminée, fenêtre...)
- **N'oubliez pas** de bien fermer à clés l'ensemble des accès
- **Faites** vider régulièrement la boîte aux lettres ; **informez** si possible une personne de confiance de votre absence. Elle pourra assurer des signes de présence (éclairage, volet,...)
- **N'indiquez pas** votre adresse sur votre trousseau de clés
- **Inscrivez-vous** à l'Opération Tranquillité Vacances (auprès de la Police Municipale ou en ligne)
- **Changez** votre serrure en cas d'emménagement ou de perte de clés
- **Ne conservez pas** trop d'argent en espèces au même endroit

En cas d'agression

Ne vous mettez pas en danger en résistant, surtout lors d'un vol à l'arraché

Recueillez un maximum d'informations (suspect, véhicule, immatriculation, direction de fuite...)

Alertez immédiatement les services de police

Faites constater à l'hôpital, par la médecine légale, vos éventuelles blessures (certificat) avant de déposer plainte

En cas d'effraction

Ne touchez à rien

Prévenez immédiatement les services de police

Déposez plainte